



## 2 amendes avec pertes de points

-----  
Par Evaaa

Bonjour je viens de recevoir 2 contraventions le même jour même heures même agent! Tout cela sans me faire arrêter! 1 pour excès de vitesse 4 points et l'autre pour franchissement d'une ligne continue 3 points ?! Sauf que j'ai payer 1 amende celle des 3 points! La première que j'ai reçu car je l'ai est reçu à 2 jours d'intervalle ! Mais je me suis rendu compte que c'était mon mari qui conduisait et pas moi à se moment là ?! Est ce que je peux contester la 2 eme amendes et dénoncer mon mari ou cela ne sert à rien vu que j'ai payer la première contravention ?! J'ai regarder sur internet je ne trouve aucune réponse à ma question ?! Merci beaucoup !

-----  
Par Suisse1291

Bonjour,

Vous ne dénoncez pas, vous désignez votre mari lors de votre contestation en joignant la photocopie de son permis de conduire, votre avis de contravention sera annulé et un autre sera émis à son nom. Lorsque vos 2 amendes auront été payées et que les points auront effectivement été retirés, vous ferez ensemble un stage de 2 jours, récupérez ainsi vos points perdus sans avoir à attendre les 3 ans prévus par la réglementation.

-----  
Par Evaaa

D'accord merci de votre réponse. Je peux donc faire une contestation pour la 2 eme amende? Même si j'ai payer la première ?!

-----  
Par Suisse1291

OUI, ce sont 2 dossiers séparés.